

TEMPÊTE ET SUBMERSION MARINE : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



Nos conseils pratiques de prévention climatique

Particulièrement violentes entre novembre et février, les tempêtes n'épargnent aucune région de France. **Les zones littorales sont les plus menacées**, avec des vents pouvant dépasser les 200 km/h et un risque accru de submersion marine, menaçant les habitations et infrastructures côtières. Afin de protéger vos biens et vos proches, voici les bons réflexes à adopter.

Qu'est-ce qu'une submersion marine ?

Une submersion marine est une inondation rapide et de courte durée liée à l'action des vagues. Elle résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : vents forts, basses pressions atmosphériques, forts coefficients de marée.

EN DÉBUT DE SAISON

- Renseignez-vous auprès de votre mairie ou des services de l'État pour connaître le niveau d'exposition de votre commune, les vitesses maximales de vent déjà observées et les éventuelles normes de construction des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne fixation des gouttières, antennes, installations extérieures.
- Nettoyez les abords de votre logement et élaguez les arbres si nécessaire.

Restez attentifs aux prévisions météo et aux consignes des autorités relayées par la radio, le site vigilance.meteofrance.com ou le fil [@VigiMeteoFrance](https://twitter.com/VigiMeteoFrance).



PRÉPAREZ UN KIT DE SECOURS EN CAS DE CONFINEMENT COMPORTANT :

- des réserves d'eau ;
- des aliments non périssables ;
- des vêtements chauds et des couvertures ;
- une radio et une lampe de poche à piles ;
- vos papiers personnels.





EN CAS D'ALERTE

- **Rangez tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent (mobilier de jardin) et videz vos poubelles.**
- **Mettez les produits toxiques en hauteur.**
- **Mettez votre véhicule en sécurité, hors d'une zone inondable.**
- **Fermez les portes et les volets, obturez les ouvertures sans protection (mais maintenez ouvertes les issues à commande électrique).**
- **Mettez vos objets de valeur et papiers personnels à l'abri.**

PENDANT LA TEMPÊTE

- **Limitez au maximum vos déplacements :** ne sortez pas (vous risquez de recevoir des projectiles) et ne prenez pas votre voiture.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école,** ils seront pris en charge par le personnel enseignant !
- **Montez dans les étages** en emportant votre kit de secours.
- **Coupez le courant et le gaz** et débranchez tous les appareils (multimédia, électroménager, etc.).
- **Ne faites pas de feu** dans votre cheminée ou votre insert.
- En cas de submersion marine, **restez éloigné du bord de mer** et des zones submergées.

Si vous êtes en voiture

- **Ne vous engagez pas dans les zones immersées.**
- **Respectez la signalisation temporaire.**
- **Privilégiez les grands axes.**
- **Limitez votre vitesse.**
- **Informez vos proches** de votre départ et de votre destination.

Si vous vous trouvez à l'extérieur

- **Ne vous abritez pas sous un arbre,** essayez de gagner un abri en dur.
- **Ne vous approchez pas des câbles électriques.**
- **Prenez garde aux objets volants** (tuiles, tôles, branches, etc.).
- **Et allongez-vous par terre** si nécessaire.
- **Ne courez pas** pour ne pas attirer la foudre.

Dans les deux cas, ne vous engagez pas dans une zone inondée, même faiblement.



APRÈS LA TEMPÊTE

- **Prenez garde aux chutes** de tuiles ou d'arbres qui ont pu être fragilisés par les vents.
- **Ne vous approchez pas des fils électriques** tombés à terre.
- **Faites l'inventaire des dégâts**, photographiez les dommages, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation.

- **Déclarez le sinistre** à votre assureur dans un délai de cinq jours. Chiffrez les objets perdus ou endommagés en fournissant des justificatifs (devis de remise en état ou facture d'achat).
- Après le passage de l'expert, **faites appel à des professionnels** pour réparer les dégâts occasionnés à la toiture.

En cas de submersion marine consécutive

- **Jetez les aliments restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur.**
- **Faites appel à des professionnels avant de rebrancher votre installation électrique.**
- **Mettez des bottes et des gants pour manipuler les déchets produits par l'eau.**
- **Nettoyez votre domicile à la brosse puis désinfectez-le à l'eau de Javel en prenant vos précautions.**
- **Aérez votre maison pendant plusieurs jours.**
- **Soyez vigilant si vous utilisez une motopompe pour vider votre cave car il y a un danger d'intoxication au monoxyde de carbone.**
- **Renseignez-vous auprès de la mairie avant de boire l'eau du robinet**

GENERALI VOUS PROPOSE UN SERVICE GRATUIT D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE : GENERALI PRÉVENTION MÉTÉO



Grâce à ce service, notre équipe d'experts vous conseille sur l'attitude à adopter pour protéger vos proches et vos biens. **Vous recevez une alerte par SMS** si un événement à risque survient à proximité de votre bien. Pour permettre ces alertes et faciliter la gestion des sinistres, nous vous invitons à mettre à jour vos coordonnées dans votre espace client. L'application [Generali Prévention Météo](#) vous permet d'être **informé en temps réel sur les risques diagnostiqués** sur le lieu où vous vous trouvez.

Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif.
Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Generali Iard, Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.
N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.